

DELIBERATION N° 08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : MME RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Dans le cadre des dossiers d'avancements de grades et de promotions internes proposés par la Ville de Ludres à la commission administrative paritaire, cinq agents peuvent accéder à des grades ou cadres d'emplois supérieurs.

Il convient de préciser que cette commission est organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Celle-ci a rendu des avis favorables en date des 26 janvier 2013 et 12 mars 2013.

Les emplois devant impérativement correspondre aux grades des agents, les fiches de postes seront adaptées.

D'autre part, suite à la réussite d'un agent au concours interne d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, il convient également de créer le poste correspondant.

Il est donc proposé de procéder à la création des six postes suivants (temps complet) à compter du 1^{er} septembre 2013, afin de réaliser les promotions et avancements de grade correspondants :

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement (ou de nomination)	Nombre de postes créés
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché territorial	1

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création des postes susvisés à compter du 1^{er} septembre 2013 ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 et le seront aux suivants.